



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX

DU SAGUENAY -
LAC-SAINT-JEAN

374

DC2.11

Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé
thermique de traitement de sols et d'autres
matières contaminés à Saint-Ambroise

6212-03-128

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

C O M M U N I Q U É

Pour publication immédiate

Traitement de sols contaminés à Saint-Ambroise La santé publique veille à prévenir et protéger la santé.

Chicoutimi, 3 février 1998. Dans le cadre de son mandat de prévention et de protection de la santé de la population, la Direction de la santé publique de la Régie régionale travaille actuellement à préciser l'estimation du risque à la santé lié à l'implantation de l'unité permanente de traitement thermique des sols contaminés à St-Ambroise par la firme Récupère-Sol Inc., tel que stipulé dans l'avis de santé publique émis le mercredi, 28 janvier dernier et en conformité avec ses obligations légales en vertu de l'article 373 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Le docteur Andy Kennedy tient à rappeler que la prévention et la protection de la santé des gens est le quotidien en santé publique. Qu'il s'agisse de maladies infectieuses dans le cas de streptocoque, de méningite ou autres, de vaccination, de prévention des maladies cardio-vasculaires, de programmes de santé mentale ou de santé environnementale. Toutes les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et la mise en place des mesures nécessaires à sa protection relèvent des responsabilités de santé publique.

La santé publique agit donc en ce sens. Ainsi, pour l'estimation du risque à la santé par rapport au traitement des sols contaminés, des ententes de collaboration sont en train de s'établir avec le ministère de l'Environnement et de la Faune. Pour les travailleurs de l'usine, avec le CLSC du Grand-Chicoutimi, la production d'un programme de santé sécurité au travail est en cours. De plus, lorsque nous aurons en main les résultats des tests, nous serons en mesure de compléter l'avis de santé publique.

C'est précisément dans le but d'éviter des problèmes de santé que toutes les précautions nécessaires doivent être prises au préalable. Alors, la Direction de la santé publique de la Régie régionale poursuit les démarches et maintient l'avis de santé publique émis à ce jour.

-30-

Pour informations : Andy Kennedy
Directeur *intérimaire*
Direction de la santé publique, RRSSS
Tél. : (418) 545-4980

Source : Claude Boudreault
Conseillère en communication
Direction de la santé publique, RRSSS
Tél. : Roberval : (418) 275-4980
Chicoutimi : (418) 545-4980